

Commerces: Masque obligatoire à Fribourg et en Valais

Les cantons de Fribourg et du Valais ont décidé de rendre obligatoire le port du masque dans les supermarchés et les commerces, respectivement dès vendredi et lundi.



Le port du masque deviendra obligatoire dès vendredi dans les supermarchés et les commerces fribourgeois pour contenir la propagation de la pandémie de Covid-19 (archives).

Keystone

Fribourg devient le septième canton à rendre le masque obligatoire dans les commerces. Les autres sont Neuchâtel, Jura, Genève, Vaud, Bâle et Zurich.

«La situation était prévisible avec la reprise des activités après les vacances», a constaté mercredi à Granges-Paccot (FR) la conseillère d'État Anne-Claude Demierre, en charge de la santé. «L'évaluation des risques nous incite à passer au masque obligatoire», a dit Thomas Plattner, médecin cantonal par intérim.

Le nombre de contaminations hebdomadaires a grimpé de 30 à fin juin à 132 la semaine dernière. Et cette semaine, il en est déjà à 28. «Certains jours, le canton de Fribourg a compté jusqu'à 10% des cas en Suisse, alors qu'il ne représente que 3,5% de sa population», a relevé le conseiller d'État Maurice Ropraz, en charge de la sécurité.

Rentrée scolaire jeudi

La hausse de l'incidence, impressionnante selon les mots de Thomas Plattner, provient de rassemblements comme les fêtes privées, les discothèques ou les clubs sportifs. Le brassage

des populations s'est accru, avec un risque de transmission accru aux personnes plus âgées, notamment celles qui sont vulnérables.

«Nous souhaitons éviter tout nouveau confinement aux conséquences sociales et économiques incalculables», a ajouté Maurice Ropraz. Le canton de Fribourg présente 2106 situations de quarantaines, individuelles et collectives, dont une collective concernant une école hôtelière et touchant près de 500 personnes en Gruyère.

Pour l'heure, le canton compte 56 cas pour 100'000 habitants, tout proche de la limite de 60 fixée par le Conseil fédéral. Il connaîtra par ailleurs sa rentrée scolaire ce jeudi. Le message est que le recours étendu au masque est dans l'intérêt de tout le monde, a expliqué Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine.

Obligatoire en Valais

Le masque sera obligatoire dès lundi dans les commerces valaisans pour toutes les personnes âgées de 12 ans minimum. Le Conseil d'État valaisan, qui souhaite limiter la propagation du virus, constate un nombre de cas en constante augmentation ces dernières semaines.

Les chiffres ne sont pas encore alarmants, mais il convient de tout mettre en œuvre pour contenir cette progression et éviter ainsi le recours à des mesures plus sévères, précise le Conseil d'État mercredi dans un communiqué. Le port du masque complète le dispositif déjà en place pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Les règles d'hygiène des mains et de distanciation sociale doivent continuer à être respectées scrupuleusement, rappelle le gouvernement. Le Valais est le 8e canton à prendre cette décision.

Exceptions

Dès lundi, la mise à disposition de solutions hydroalcooliques pour les clients sera aussi obligatoire dans tous les magasins et commerces intérieurs fermés du canton.

Les mesures concernent aussi les kiosques fermés, les shops de stations-service, les pharmacies et drogueries, les offices et agences de poste, les banques, les points de vente des opérateurs de télécommunications, les agences immobilières, les espaces fermés des gares. Les autres infrastructures de transports publics ainsi que tous les autres commerces sont aussi concernés. Le personnel des commerces mentionnés est concerné par l'obligation de porter le masque s'il n'est pas protégé par un dispositif vitré ou équivalent.

Exception: les établissements d'hôtellerie et de restauration ainsi que des autres établissements soumis à la loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR). Les enfants de moins de douze ans, ainsi que les personnes qui ne peuvent pas porter de masque facial pour des raisons particulières, notamment médicales, sont exemptés de cette obligation.

(ATS/NXP)